



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SEANCE EXTRAORDINAIRE

Mercredi 1^{er} juillet 2015 à 19H00

convocation du 29 juin 2015

Le conseil municipal de la commune de Saint-Chinian s'est réuni mercredi 1^{er} juillet 2015, à 19 heures, en séance extraordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bruno ENJALBERT, maire

Présents : Mrs ENJALBERT Bruno, TAILHADES Pierre, Mme FAIVRE Marylène, M HANRIOT Patrice, Mme DJOUADI Nassima (pouvoir Mme FAIVRE), M DUPRE Lucien, Mmes LANDES Anne-Marie, PECH Claudette (pouvoir Mme LANDES), M GAVALDA Raymond, Mmes PORTAL Joëlle, HENRIC Marie-Pierre, RAVOLET Sylvie, M SYLVESTRE Lucien, Mmes MAURY Sylvie, COMBES Catherine, CALMEL Corinne.

Absents : M LAUNEY Jean-François, M DUVAUT Patrick, M SISQUES Robert,

Secrétaire : Mme RAVOLET Sylvie

Lecture du compte rendu de la séance du jeudi 18 juin 2015 par MME HENRIC Marie Pierre, secrétaire, adopté à l'unanimité et signature du compte rendu de la séance du 09 avril 2015 reportée pour cause de rectifications à la demande Mme COMBES et M Sylvestre.

M Sylvestre remarque que le délai légal de convocation de 3 jours francs n'est pas respecté. M le maire précise que ce délai peut être abrégé sans pouvoir toutefois être inférieur à un jour franc, et qu'en l'occurrence le délai est bien respecté.

Cette convocation extraordinaire est motivée par l'urgence à délibérer sur le refinancement des emprunts compte tenu des propositions qui nous ont été faites et des délais d'acceptation qui nous sont imposés par les établissements financiers, respectivement avant le 02 juillet et le 10 juillet 2015.

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'offre de refinancement des contrats de prêt MON172448CHF001, MON172457CHF001 et MON172458CHF001 vers un taux fixe. L'opération de refinancement comporte deux opérations simultanées et indissociables : un remboursement anticipé des contrats de prêts à hauteur du capital refinancé au 25/07/2015 et un refinancement par DEXIA CREDIT LOCAL à la date du 25/07/2015.

Montant du contrat de prêt : contre-valeur en euro de 604 730,60 CHF, calculée sur la base du cours de change EUR/CHF publié par la Banque Centrale Européenne 15 jours ouvrés TARGET avant la date du refinancement.

L'opération de refinancement ne se réalisera que si le cours de change EUR/CHF est supérieur ou égal au cours de change EUR/CHF plancher, si bien que cette contre-valeur en euro ne pourra pas dépasser le montant de 604 730,60 EUR.

La proposition indicative de DEXIA CREDIT LOCAL précise que le refinancement envisagé emporte le remboursement anticipé des contrats de prêts quittés à hauteur du capital refinancé. Ce remboursement n'étant pas effectué selon les conditions prévues par les contrats quittés, une indemnité compensatrice dérogatoire de 156 482.82 CHF est financée par intégration dans le capital du contrat de prêt de refinancement. Le taux d'intérêt proposé est de 0,64 % (contre 5.06%, 4,89 % et 4.89 %), la durée du contrat est inchangée (10 ans et 8 mois). Les

économies sur le taux permettent de réduire d'environ 2/3 le coût réel de l'indemnité, mais surtout cette solution présente le grand avantage de faire disparaître le risque de perte lié au taux de change que personne ne maîtrise et encore moins d'ici dix ans.

Le conseil municipal a approuvé à 15 voix pour, 1 abstention, l'offre de réaménagement des emprunts à taux fixe MIN218495EUR et MIS172415EUR de la CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL. L'opération de refinancement comporte deux opérations simultanées et indissociables :

Un remboursement anticipé des contrats de prêts à hauteur du capital refinancé au 15/08/2015 et un refinancement par le prêteur à la date du 15/08/2015, montant du prêt 565 406.88 EUR durée du contrat 8 ans et 1 mois au taux de 2.93 % (contre 3.22 % et 3.30 %).

Le refinancement envisagé emporte le remboursement anticipé des contrats de prêts quittés à hauteur du capital refinancé. Ce remboursement n'étant pas effectué selon les conditions prévues par les contrats quittés, une indemnité compensatrice dérogatoire est prise en compte dans les conditions financières du contrat de prêt de refinancement à hauteur de 44 454.04 EUR.

M Dupré considère que cette proposition n'est pas intéressante. Selon M le maire elle présente l'avantage certain par un étalement de la durée de remboursement de permettre un gain non négligeable en trésorerie qui permettra à la commune d'attendre l'extinction naturelle de certains emprunts en 2018.

M Sylvestre souhaite préciser que les élus de l'opposition ne se sont pas opposés à ces opérations de refinancement, il déplore cependant le manque de communication sur le sujet de la renégociation des emprunts.

M le maire précise que c'est une opération longue et fastidieuse qui a nécessité beaucoup de travail depuis le mois de décembre 2014 et qui a fini par aboutir vendredi 29 juin 2015 après de nombreuses négociations souvent infructueuses. On ne peut pas informer les conseillers municipaux sur des négociations tant que celles ci n'ont pas abouti, car les conditions changent à chaque rencontre avec nos créanciers.

Par ailleurs il précise qu'il n'en a jamais été fait un secret, le sujet a été abordé au cours de la réunion publique au mois d'avril. La renégociation des emprunts était une piste de travail évoqué dans le compte rendu de l'audit financier pour améliorer la situation financière de la commune.

Cet audit a été utile dans le sens où il a permis de dresser un état des lieux, utile à la compréhension de tous. Il acte du fait qu'il a pu être ressenti à charge par l'ancienne municipalité, comme le lui fait remarquer madame Combes, mais l'audit est utile pour la nouvelle municipalité qui tient à rendre des comptes aux habitants de Saint-Chinian. L'audit est le point de départ de la nouvelle équipe municipale.

Pour le bon fonctionnement de la collectivité, le conseil municipal délègue au maire certaines attributions qui lui sont dévolues. Le maire rendra compte des décisions prises dans le cadre de la présente délégation à chaque séance du conseil municipal, cette délibération annule et remplace la délibération du 24 avril 2014 qu'elle vient compléter.

Au chapitre des questions diverses, M le maire informe l'assemblée qu'il est en négociation pour la vente du terrain de football. La logique voudrait que la commune conserve ce terrain qui est parfaitement équipé, mais le cœur du village est dans le stade Camille Salvetat. Un acheteur serait intéressé pour construire un lotissement sur le stade de foot. Il serait prêt à laisser les vestiaires. Dans cette attente un projet pour la construction d'un club house sur le terrain de rugby est à l'étude par l'architecte de la mairie. Sa présence présente le grand avantage d'être très réactif sur les projets qui s'invitent pour les étudier, et évite le coût d'une prestation

extérieure souvent prohibitive. Dans le même cas si la communauté de communes sollicitée en mars 2015 pour récupérer la piscine municipale, se montre intéressée il faudra très rapidement trouver une solution pour reloger les associations, qui sont momentanément hébergées à la piscine municipale et qu'il conviendra de reloger dans des locaux appropriés et aux normes de sécurité en vigueur.
L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h15

Fait à Saint-Chinian, le 02 juillet 2015

Bruno ENJALBERT
Maire